

**GUIDE PRATIQUE DU COMPTE
EPARGNE LOGEMENT**



EPARGNANTS

Des produits adaptés à vos besoins





SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I – PRESENTATION DU CFC.....	4
I-1 LES MISSIONS	4
I-2 LES REALISATIONS DU CFC	4
II. LES PRODUITS D’EPARGNE DISPONIBLES AU CFC	5
II-1 COMPTE EPARGNE LOGEMENT CARNET « A ».....	5
II-2 COMPTE D’EPARGNE LOGEMENT CARNET « B ».....	5
III. LES CARACTERISTIQUES ET CONDITIONS D’OUVERTURE DU COMPTE EPARGNE LOGEMENT	6
III-1 LES CARACTERISTIQUES.....	6
III-2 COMPOSITION DU DOSSIER D’OUVERTURE DE COMPTE.....	7
LA CIGALE ET LA FOURMI.....	8

PREAMBULE

Constituer une épargne relève de la vertu de prévoyance inhérente à tout Homme face aux incertitudes de la vie. En effet, une épargne disponible est indispensable pour vous aider à faire face aux imprévus ou pour prévoir de futures dépenses planifiées comme la construction de votre résidence principale ou secondaire.

Aussi, ce guide pratique publié par le Crédit Foncier du Cameroun, vous donnera-t-il un aperçu des différentes démarches à suivre ainsi que de précieux conseils pour constituer votre épargne et réaliser vos projets immobiliers ou tout simplement, obtenir une rémunération subséquente.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et élaborer avec vous, le plan d'épargne le mieux adapté à vos besoins. N'hésitez pas à vous rendre dans l'un de nos points de vente pour un entretien personnalisé.



I – PRESENTATION DU CFC

Le crédit foncier du Cameroun est une société à capital public avec conseil d'administration, dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il a été créé par décret n° 77/140 du 13 mai 1977, modifié et complété par le décret n° 81/236 du 17 juin 1981. Son activité est régie par les statuts approuvés par la résolution N° AGE/01/2001 de l'Assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Douala le 31 Août 2001. Son capital social est de FCFA 10 000 000 000 reparté entre trois actionnaires que sont : l'Etat du Cameroun à concurrence de 75%, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale à 20% et la Cameroon Postal Services à 5%.

I-1 LES MISSIONS

Le Crédit Foncier du Cameroun a pour mission régalienne, d'apporter son concours financier et son expertise à la réalisation de tout projet destiné à promouvoir l'habitat social et l'immobilier en général. A ce titre, il est chargé, entre autres de :

- Assainir le marché foncier, en favorisant la création de lotissements ;
- Racheter les prêts immobiliers des banques commerciales ;
- Collecter l'épargne des personnes physiques ou morales en vue de faciliter l'accès à la promotion immobilière ;
- Assurer à long terme la construction d'un parc immobilier répondant aux aspirations des couches sociales moyennes ;
- Rechercher et mettre en place les financements adaptés.

I-2 LES REALISATIONS DU CFC

Depuis sa création en 1977 jusqu'en 2014, le Crédit Foncier du Cameroun a octroyé des prêts pour un montant total de plus de 273 milliards de FCFA ayant servi à l'aménagement de plus de 17 700 lots et la construction d'environ 71 500 logements.



II. LES PRODUITS D'EPARGNE DISPONIBLES AU CFC

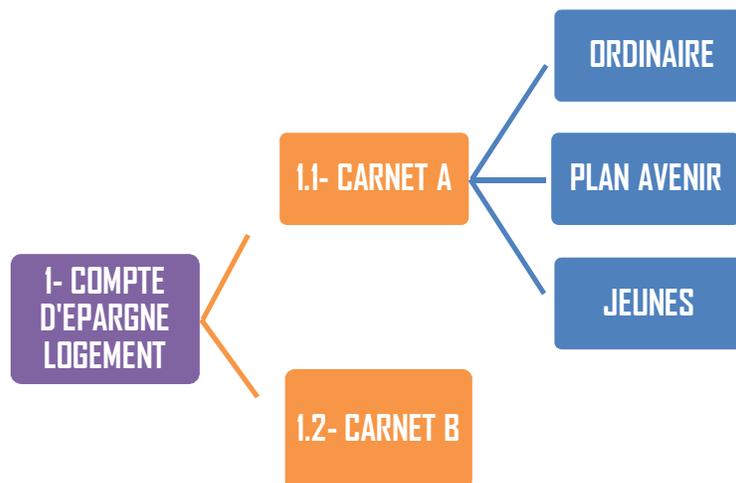
- ✓ **Compte d'épargne logement carnet « A ».**
- ✓ **Compte d'épargne logement carnet « B ».**

II-1 COMPTE EPARGNE LOGEMENT CARNET « A »

Il s'agit de souscrire à un plan d'épargne-logement en vue de la réalisation future d'un projet immobilier d'habitation. Il peut être décliné en Carnet « A » Ordinaire, Carnet « A » Plan avenir et carnet « A » Plan jeunes.

II-2 COMPTE D'EPARGNE LOGEMENT CARNET « B »

Il consiste à constituer une épargne rémunérée sans projection de réalisation immobilière.



III. LES CARACTERISTIQUES ET CONDITIONS D'OUVERTURE DU COMPTE EPARGNE LOGEMENT

III-1 LES CARACTERISTIQUES

COMPTE	OBJET	CARACTERISTIQUES	AVANTAGES
CARNET A ORDINAIRE	Souscription d'un plan d'épargne logement assorti d'un projet immobilier (Personnes Physiques)	-Durée minimale de l'épargne : 12 mois -Versement minimum initial : 50 000 FCFA -Versement minimum périodique 20000 FCFA /mois Périodicité: mensuelle/trimestrielle/semestrielle. -Taux : Taux créditeur minimal+	-Accompagnement du client dans la constitution de son apport personnel lors de la réalisation de son projet immobilier -Bénéfice d'un prêt Epargne – logement à des conditions préférentielles (Taux d'intérêt + apport personnel...) - Rémunération de l'épargne à un taux préférentiel -Versement périodique dans le compte à la convenance du client -Périodicité des versements à la convenance du client
CARNET A PLAN AVENIR	Souscription pour autrui d'un plan épargne-logement en vue d'un projet immobilier à la majorité du titulaire (Mineurs non émancipés)	-Durée minimale de l'épargne : 60 mois -Versement initial minimum : 50 000 FCFA -Versement périodique minimum 10 000 FCFA/mois Périodicité : mensuelle / trimestrielle / semestrielle -taux : en fonction de la durée d'épargne.	-Préparation longtemps à l'avance par les parents des projets de leurs enfants à leur majorité -Epargne bloquée pendant toute la durée de la convention -Rémunération de l'épargne à un taux attractif en fonction de la durée de l'épargne -Réalisation aisée de l'apport personnel du projet par le bénéficiaire du prêt Epargne-Logement
CARNET A PLAN-JEUNES	Etudiants et élèves de grandes écoles, salariés ayant moins de 02 ans d'ancienneté.	-Durée minimale de l'épargne : 60 mois -Versement initial minimum : 30 000 FCFA -Versement périodique minimum 10 000 FCFA/mois Périodicité : mensuelle /trimestrielle/semestrielle. -taux : en fonction de la durée d'épargne.	-Prise en compte de la situation des jeunes étudiants et salariés -Versement périodique personnalisé -Accompagnement des jeunes dans la réalisation de leur projet d'habitation à l'aide de concours financiers en adéquation avec leur statut -Compte d'épargne donnant droit au bénéfice d'un prêt Epargne-Logement jeunes avec ses conditions préférentielles
CARNET B	Constitution d'une épargne rémunérée (pers. Physiques et morales)	-Durée minimale : 12 mois -Versement initial minimum : 50 000 FCFA pour les personnes physiques, 200 000 FCFA pour les personnes morales -Taux : +0,50%	-Constitution d'une épargne en toute sécurité et mieux rémunérée -Fiscalité nulle quel que soit le montant de votre épargne

III-2 COMPOSITION DU DOSSIER D'OUVERTURE DE COMPTE

✓ **POUR LES PERSONNES PHYSIQUES**

- Demande manuscrite
- 2 photos 4 X 4
- Une photocopie de la CNI
- Un plan de localisation du domicile
- Une quittance AES, CDE, ou CAMTEL
- Photocopie d'acte de naissance + 2 photos¹
- Photocopie de la CNI du mandataire

✓ **POUR LES PERSONNES MORALES**

- Statuts sociaux.
- Pouvoirs
- Photocopies CNI du ou des signataires.
- Un plan de localisation
- Une quittance AES, CDE, ou CAMTEL

¹ Uniquement pour le carnet A Plan avenir

STORRY TELLING :

LA CIGALE ET LA FOURMI

La Cigale, ayant chanté
 Tout l'été,
Se trouva fort dépourvue
Quand la bise fut venue.
Pas un seul petit morceau
De mouche ou de vermisseau.
Elle alla crier famine
Chez la Fourmi sa voisine,
La priant de lui prêter
Quelque grain pour subsister
Jusqu'à la saison nouvelle.
Je vous paierai, lui dit-elle,
Avant l'août, foi d'animal,
 Intérêt et principal.
La Fourmi n'est pas prêteuse ;
C'est là son moindre défaut.
Que faisiez-vous au temps chaud ?
Dit-elle à cette emprunteuse.
Nuit et jour à tout venant
Je chantais, ne vous déplaise.
Vous chantiez ? J'en suis fort aise :
Et bien ! Dansez maintenant.

LA FONTAINE